

Département de Loire-Atlantique  
Arrondissement d'ANCENIS

-----  
COMMUNE DE LIGNÉ

**Convocation du 6 mars 2024**

*Nombre de membres :*

Conseillers en exercice .... 29

Conseillers présents ..... 25

Qui ont délibéré ..... 29

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 14 MARS 2024**

Délibération 240314D001

Classification : 5.7 - Intercommunalité

L'an deux mille vingt-quatre, le 14 mars à dix-neuf heures trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune de LIGNÉ se sont réunis en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Maurice PERRION, Maire de LIGNÉ.

**Étaient présents :** M. Maurice PERRION, Mme Anne-Marie CORDIER, M. Philippe ROBIN, Mme Sonia FEUILLÂTRE, M. Olivier BLAISE, Mme Valérie PRONO, M. Alain BOURGET, Mme Nathalie ROZÉ, M. Bertrand LERAY, M. Jean-Marc BESNARD, M. Gaëtan GROIZEAU, M. Thierry KERLOC'H, M. Laurent LEBRETON, Mme Catherine GAULT, M. Stéphane FAGARD, Mme Nathalie CAIVEAU, Mme Stéphanie BÉRITAULT, M. David TOURNEFIER, M. Stéphane HÉAS, Mme Mélanie BRIAULT, M. Julien ROUSSEAU, Mme Aurélie VASSAULT DUVAL, M. Michel MATHÉ, Mme Déborah SIDDI, Mme Déborah JOURDON.

**Étaient absents excusés :** Mme Anita MENET (pouvoir à Mme Déborah SIDDI), Mme Lucie DEVAIS (pouvoir à Mme Nathalie CAIVEAU), M. Guillaume NIEL (pouvoir à Mme Mélanie BRIAULT), Mme Lucie BONNO (pouvoir à M. Alain BOURGET).

**Secrétaire de séance :** Mme Déborah JOURDON.

**COMPA – PLAN DE MOBILITÉ SIMPLIFIÉ**

Par délibération du 15 février 2024, le Conseil communautaire de la COMPA a arrêté le Plan de Mobilité Simplifié du Pays d'Ancenis pour la période 2024 – 2033.

Ce Plan de mobilité détermine les principes régissant l'organisation des conditions de mobilité, en tenant compte de la diversité des composantes du territoire ainsi que des besoins de la population.

En application de l'article L 1214-36-1 du Code des transports, les communes disposent d'un délai de 2 mois pour formuler un avis officiel sur ce plan de mobilité, par délibération de leur conseil municipal.

Une présentation du contexte des enjeux et objectifs et du plan d'action proposé est faite aux élus. A l'issue de cette présentation, il est proposé au Conseil municipal d'approuver le Plan de mobilité simplifié du Pays d'Ancenis, proposé par la COMPA pour la période 2024-2033.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le Plan de mobilité simplifié du Pays d'Ancenis proposé par la COMPA pour la période 2024-2033.

**Vote :** 29 voix pour

A Ligné, le 20 mars 2024

Le Maire,  
Maurice PERRION



A blue ink signature of Maurice Perrion is written over a circular official stamp of the Commune de Ligné.

La secrétaire de séance  
Déborah JOURDON



A black ink signature of Déborah Jourdon is written over a circular official stamp of the Commune de Ligné.

Publié sur le site de la commune le ... 21/3/2024